

Institutions financières

stratégie et de décider quels seront les futurs degrés de propriété dans le secteur bancaire canadien.

Quoi qu'il en soit, nous pourrions faire de grands progrès si nous nous montrions très sévères à cette étape-ci et limitions effectivement à 10 p. 100 la part de la participation étrangère dans nos grandes banques. Si nous faisons cela, la crédibilité de l'institution que le projet de loi vise à créer pour régler et contrôler le système bancaire au Canada en serait considérablement accrue.

● (1640)

Si, dans cinq ans, les banques américaines prolifèrent au Canada, une super-bureaucratie sera créée, comme le prévoit ce projet de loi. Cette super-bureaucratie sera absolument accablée de détails fastidieux simplement en essayant de surveiller l'activité des centaines de grandes banques qui feront des affaires au Canada. C'est là une très grave lacune dans la mesure à l'étude.

Il importe de prévoir une contrepartie, si l'on veut, à la perspective très étroite qui, essentiellement, consiste à prévoir le maintien du statu quo que surveillera une bureaucratie un peu plus nombreuse et un peu plus puissante, comme le préconise au fond cette mesure. Le commerce bancaire est un des piliers de la politique et de l'expansion économiques d'un pays. Pourtant, je ne vois pas dans cette mesure législative ni dans le raisonnement du gouvernement, du moins dans la mesure où il est possible de l'évaluer, de nouvelles solutions créatrices et novatrices pour l'utilisation du système bancaire au Canada comme instrument de vaste expansion économique qui puisse relancer le pays et rétablir une bien plus grande équité entre les différentes régions et les divers éléments de la société.

Il faudrait aborder la question bancaire sous un angle beaucoup plus vaste que ce n'est le cas dans la mesure à l'étude à cette étape-ci. Je songe au système de développement bancaire dont s'est doté le gouvernement des Pays-Bas. Ce dernier a servi d'instrument permettant de venir en aide de manière générale aux industries en difficulté, aux secteurs en voie d'expansion, et aux domaines de l'activité économique néerlandaise affectés par des difficultés régionales ou du chômage concentré.

La Banque de développement des Pays-Bas appartient à 51 p. 100 au gouvernement et à 49 p. 100 au secteur privé. Elle s'est révélée une entreprise extrêmement puissante et efficace, capable d'intervenir dans certains de ces secteurs ébranlés et dans d'autres secteurs économiques de technologie de pointe pour veiller à ce que les fonds provenant des Hollandais eux-mêmes soient réinvestis dans l'expansion des Pays-Bas au lieu d'être sortis du pays par une foule de banques étrangères qui y exercent leur activité. Nous aurions pu tenir compte de cette expérience dans une stratégie visant à une organisation plus créatrice du secteur bancaire au Canada.

Nous aurions intérêt à nous inspirer de ce qui s'est fait en France, de la façon dont le gouvernement français, après la Seconde guerre mondiale, s'est servi de grandes banques nationalisées pour créer dans différentes parties de l'économie d'importantes concentrations régionales d'emploi, de débouchés pour les jeunes, pour les petites villes, pour les parties et les régions de France où la conjoncture était aussi défavorable qu'elle l'a été récemment dans l'ouest du Canada.

Je pense qu'on pourrait donner un rôle beaucoup plus important aux coopératives de crédit dans une vision plus large de l'avenir des banques du Canada.

M. Blenkarn: Venez-en au projet de loi. Vous faites de l'obstruction.

M. Langdon: C'est tout à fait relié au projet de loi.

M. Blenkarn: Vous pouvez faire mieux que ça.

M. Langdon: Je répète que c'est tout à fait relié au projet de loi.

M. Cassidy: Pourquoi ne parlez-vous pas du projet de loi au lieu d'interrompre?

M. Langdon: Il l'a fait, Michael.

On doit considérer le projet de loi comme une tentative de maintenir, par la création d'une superbureaucratie, le statu quo dans le système bancaire à part les exceptions dont j'ai parlé. On doit considérer l'organisme qui va être mis sur pied comme un élément de la vision qu'a le gouvernement. Je répète, monsieur le Président, que je ne trouve pas une telle vision, une telle politique dans cette mesure. Mais elle existe. Elle est possible par l'entremise des banques de développement dans le secteur bancaire. Elle pourrait être aussi le fruit de l'utilisation plus créative des caisses d'épargne et de crédit. Je regrette que ces établissements soient peut-être moins nombreux dans Mississauga-Sud que dans le comté d'Essex. Je ne dis pas que ce comté devrait prendre l'initiative, qu'il serait logique qu'il le fasse. Une telle initiative n'est possible que dans le contexte plus générale d'une stratégie économique qui semble faire terriblement défaut au gouvernement.

M. Cassidy: Monsieur le Président, les commentaires du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) me choquent un peu au demeurant. Il semble croire qu'après avoir attendu deux ans que le gouvernement présente ses propositions concernant la réglementation de l'industrie bancaire, nous devrions adopter son projet de loi à la vapeur.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais que le député s'en tienne aux remarques du député d'Essex—Windsor (M. Langdon).

M. Cassidy: Je vais donner à mon collègue d'Essex—Windsor l'occasion de commenter un peu plus longuement la question des caisses d'épargne et de crédit. On nous a promis de présenter un jour une mesure complémentaire concernant les coopératives bancaires. Le député qui vient d'intervenir est tout à fait à côté de la question quand il assure que ce secteur est strictement de compétence provinciale.

Au Québec, le mouvement Desjardins, les caisses populaires, est maintenant une force importante sur les marchés financiers. Nous nous sommes rendu compte en Colombie-Britannique, lorsque mon parti a soutenu les efforts engagés pour permettre à Vancity Co-op d'acquérir la Banque de la Colombie-Britannique, efforts qui se sont malheureusement heurtés au gouvernement, que cette caisse de crédit arrivait, sauf erreur, bonne deuxième par ordre d'importance parmi tous les établissements de dépôts de cette province, bien avant plusieurs grandes banques à charte.